

Le Havre, le 26 octobre 2020,

Madame, Monsieur,

Nous avons décidé de sécuriser de façon plus importante le règlement de nos factures face à la recrudescence des malversations, vols ou pertes, en ce qui concerne les chèques bancaires.

A compter du **1er décembre 2020**, nous n'accepterons plus aucun règlement par chèque bancaire.

Seul le transfert bancaire sera accepté.

Nous vous invitons dorénavant, à modifier vos modes de paiements si vous êtes concerné par cette mesure.

La réception de chèque après cette date ne pourra plus permettre la relâche de marchandises ou de documents.

La modernisation des moyens de paiements permet aujourd'hui de mieux sécuriser les transactions financières.

Nous vous invitons à prévenir l'ensemble de vos services, dont le service comptable, afin d'éviter tout blocage préjudiciable.

Dans l'éventualité où vous n'auriez pas nos RIB (EUR/USD), la demande peut être effectuée à l'adresse suivante :

fr.accountsreceivable@one-line.com

Nous vous remercions par avance de votre compréhension, conscient de la modification possible de votre process de paiement.

Très cordialement,

David Legrand
Head of Finance France